	Canada Revenue Agence du Agency du Canada			atement of Trust Income Allocations and Designations tat des revenus de fiducie (répartitions et attributions)
	Montant réel des dividendes déterminés  49  Actual amount of dividends other than	Montant imposable des dividendes déterminés  50	Crédit d'impôt pour dividendes déterminés  Dividend tax credit for dividends other	S Capital gains Capital gains eligible for deduction Gains en capital Gains en capital déduction  21 30 30
rois rempii	eligible dividends Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés  23  Other information  Box / Case	eligible dividends Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés  32  Amount / Montant  Box / Case	than eligible dividends Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés  Amount / Montant	Other income Autres revenus  Trust year end Fin d'année de la fiducie Year Année Month Mois  Footnotes – Notes
Protege o une	(see page 3) Autres renseignements (voir la page 3)  Recipient's nat	me (last name first) and address – Nom, prénom et adr	resse du bénéficiaire	Trust's name and address – Nom at adresse de la fiducie
rotected b when completed / Protege b une fols	Recipient identificatic			
רו טופרינ -	Numéro d'identification c			feuillet Code du bénéficiaire Poir information, see the back
	Canada Revenue Agence du Canada Agency	u revenu Year la Année		
	Actual amount of eligible dividends Montant réel des dividendes déterminés		dend tax credit for eligible dividends Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	s Capital gains Capital gains eligible for deduction Gains en capital Gains en capital admissibles pour déduction
	Actual amount of dividends other than eligible dividends	Taxable amount of dividends other than eligible dividends	Dividend tax credit for dividends other	21 30
IIdu	Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	Other income Trust year end Autres revenus Fin d'année de la fiducie
lois rer	Other information Box / Case	Amount / Montant Box / Case	Amount / Montant	Année Mois Footnotes – Notes
sioi eun <b>a eñeio</b>	(see page 3) Autres renseignements (voir la page 3)			
otected <b>b</b> wnen completed / PI	Recipient's nar	me (last name first) and address – Nom, prénom et adr	Account number  Account number	
ן יוטופרופט	Recipient identification of Numéro d'identification of 12 T3 (24)		npte Code du genre de f	feuillet Code du bénéficiaire Poir information, see the back Pour obtenir des renseignements
	Canada Revenue Agence di Agency Agence di	a Année	Ét	tat des revenus de fiducie (répartitions et attributions)
	Montant réel des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes déterminés  Dividend tax credit for dividends other	Gains en capital Gains en capital admissibles pour déduction
	Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés	Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés	Crédit d'impôt pour dividendes autres	Autres revenus Fin d'année de la fiducie
a lois rei	Other information Box / Case		Amount / Montant	Année Mois
age o une	(see page 3) Autres renseignements (voir la page 3)			
֝֝֝֓֞֝֝֞֝֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֡֓֓֡֓֓֓֓֡֓֓	Recipient's nar	me (last name first) and address – Nom, prénom et adr	resse du bénéficiaire	Trust's name and address – Nom et adresse de la fiducie
Otected b when completed / Protege b une lois				
Protected	Recipient identification of Numéro d'identification of 12		npte Code du genre de f	feuillet Code du bénéficiaire Poir information, see the back Pour obtenir des renseignements

#### Comment remplir ce formulaire

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour produire votre déclaration par voie électronique ou sur papier. Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce feuillet, lisez le guide T4013, T3 – Guide des fiducies.

## Production sur papier

Vous devez préparer une copie pour l'Agence du revenu du Canada (ARC) et deux copies pour le bénéficiaire. Vous pouvez également conserver une copie dans vos dossiers. Incluez la copie pour l'ARC avec la déclaration T3 et le Sommaire T3. Utilisez une page pour trois bénéficiaires.

#### Production par voie électronique

Si vous produisez vos feuillets T3 en ligne, vous pouvez choisir une de ces méthodes :

- Transfert de fichiers par Internet (XML);
- Formulaires Web.

Pour en savoir plus sur la façon de produire par voie électronique, allez à canada.ca/impots-tedr.

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

### Conservez une copie de ce feuillet dans vos dossiers et joignez l'autre à votre déclaration.

Sauf indication contraire, les lignes mentionnées sur ce feuillet renvoient à la trousse d'impôt sur le revenu T1. Pour en savoir plus sur la façon de déclarer vos revenus, allez à <u>canada.ca/renseignements-impot-fed</u>.

- 49 Dividendes de sociétés canadiennes Les montants que vous devez déclarer comme revenus sont ceux des cases 32 et 50. Le crédit d'impôt
- 32 50
- fédéral pour dividendes auquel vous avez droit correspond au total des cases 39 et 51. Pour en savoir plus, lisez les lignes 12000 et 40425 de la 39 51 feuille de travail fédérale.
- Gains en capital La case 21 peut comprendre des montants déclarés dans une ou plusieurs des cases 30, 52, 53, 54, 55, 56 et 57. Si un montant est déclaré dans ces cases, veuillez vous reporter aux instructions ci-dessous pour la case applicable. Tout ou partie du montant indiqué à la case 21 peut être un revenu détranger non commercial, qui sera noté en bas de page. Inclure tout montant mentionné en bas de page pour le revenu étranger non commercial à la ligne 43300 du formulaire T2209, Crédits d'impôt fédéral étrangers.
- Gains en capital admissibles pour déduction La case 30 comprend les montants déclarés dans les cases 54, 55, 56 et 57 ainsi que les montants liés à une réserve pour gains en capital demandée par la fiducie au cours d'une année d'imposition précédente. Si un montant est déclaré dans ces cases, veuillez vous reporter aux instructions pour la case applicable.

Si le montant indiqué à la case 30 concerne une réserve pour gains en capital, les notes de bas de page fourniront les renseignements suivants (i) sur la nature des biens cédés (AAPE et/ou BAPA), (ii) sur le montant indiqué à la case 30 relativement à chaque disposition, et (iii) l'année au cours de laquelle chaque disposition a eu lieu.

Où déclarer les montants indiqués en bas de page :

Annexe 3, Gains (ou pertes) en capital :
Inclure le total des montants indiqués à la note de bas de page pour chacun des gains en capital AAPE et BAPA dans les lignes pertinentes de la partie 3 – Période 1 de l'annexe 3. Un montant de réserve de gains en capital AAPE devrait être inclus dans le total déclaré à la ligne 10684, et un montant de la réserve pour gains en capital BAPA devrait être inclus dans le total déclaré à la ligne 10686.

Formulaire T657, Calcul de la déduction pour gains en capital:
Consultez le formulaire T657 pour en savoir plus sur la façon de déterminer la déduction pour gains en capital que vous pouvez demander. Déclarez le ou les montants de la case 30 liés à chaque disposition indiquée dans les notes de bas de page sur la ligne appropriée de la partie du formulaire T657 qui correspond à l'année de la disposition.

- Autres revenus Soustrayez le montant de la case 31 de celui de la case 26. Inscrivez la différence à la ligne 13000 de votre déclaration.
- 12 Numéro d'identification du bénéficiaire Vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'entreprise à l'émetteur de ce feuillet. Si cette case est en blanc, fournissez sans tarder votre numéro à l'émetteur.

## How to complete this form

You can use this form to file your return electronically or on paper. For more information on how to complete this slip, see Guide T4013, T3 – Trust Guide.

## Filing on paper

You have to prepare one copy for the Canada Revenue Agency (CRA) and give two separate copies to the beneficiary. Also, you may want a copy for your records. Include the CRA copy with the T3 return and T3 Summary. For three beneficiaries, use one sheet.

#### **Electronic filing**

If you file your T3 slips online, you can choose one of these

- Internet file transfer (XML)
- Web Forms

For more information about filing electronically, go to canada.ca/taxes-iref.

See the privacy notice on your return.

## Keep a copy of this slip for your records and attach the other copy to your return.

Unless otherwise stated, the lines referred to on this slip are in the T1 income tax package. For more information on how to report your income, go to canada.ca/fed-tax-information.

- **Dividends from Canadian corporations** The amounts you have to report as income are the amounts shown in boxes 32 and 50. The federal dividend tax credit to which you are entitled is the total of boxes 39 and 51. For more information, see lines 12000 and 40425 in the Federal Worksheet. 23 49 50 39 51
- [21] Capital gains Box 21 may include amounts reported in one or more of boxes 30, 52, 53, 54, 55, 56, and 57. If an amount is reported in these boxes, refer to the instructions below for the applicable box. All or part of the amount in box 21 may be foreign non-business income, which will be footnoted. Include any footnoted amount for foreign non-business income on line 43300 of Form T2209, Federal Foreign Tax Credits.
- 30 Capital gains eligible for deduction Box 30 includes amounts reported in boxes 54, 55, 56, 57, and amounts related to a capital gains reserve claimed by the trust in a prior tax year. If an amount is reported in these boxes, refer to the instructions for the applicable box.

If the amount in box 30 relates to a capital gain reserve, the footnotes will provide the following information (i) the nature of the property disposed of (QSBSC and/or QFFP), (ii) the amount(s) in Box 30 related to each disposition, and (iii) the year in which each disposition occurred.

Where to report the footnoted amounts:

# Schedule 3, Capital Gains (or Losses):

Include the total of the footnoted amounts for each of the QSBCS and QFFP capital gains on the relevant lines of Part 3 – Period 1 of Schedule 3. A QSBCS capital gains reserve amount should be included in the total reported on line 10684, and a QFFP capital gains reserve amount should be included in the total reported on line 10686.

## Form T657, Calculation of Capital Gains Deduction:

Refer to Form T657 for more information on how to determine the capital gains deduction you may claim. Report the amount(s) in Box 30 related to each disposition noted in the footnotes on the applicable line in the relevant Part of Form T657 that corresponds to the year of the disposition

- 26 Other income Subtract any amount in box 31 from the amount in box 26. Include the difference on line 13000 of your return.
- 12 Recipient identification number You have to give your social insurance number or business number to the preparer of this slip. If this box is blank, provide your number to the preparer as soon as possible.

### Autres renseignements (voir page 1)

- Case 22 Montants forfaitaires de prestations de pension Inscrivez ce montant à la ligne 13000 de votre déclaration. Ce montant peut être admissible à un transfert dans un REER ou un RPA. Pour en savoir plus, lisez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.
- Case 24 Revenu étranger tiré d'une entreprise Inscrivez ce montant à la ligne 13500 de votre déclaration et à la ligne 43900 du formulaire T2209, Crédits fédéraux pour impôt étranger.
- Case 25 Revenu étranger non tiré d'une entreprise Inscrivez ce montant à la ligne 12100 de votre déclaration, et la ligne 43300 du formulaire T2209.
- Case 31 Revenu de pension admissible Inscrivez ce montant à la ligne 11500 de votre déclaration. Pour en savoir plus, consultez la ligne 31400 de la feuille de travail fédérale.
- Case 33 Impôt étranger payé sur un revenu tiré d'une entreprise Inscrivez ce montant à la ligne 4 du formulaire T2209, Crédits fédéraux pour impôt étranger.
- Case 34 Impôt étranger payé sur un revenu non tiré d'une entreprise Inscrivez ce montant à la ligne 1 du formulaire T2209, Crédits fédéraux pour impôt étranger.
- Case 35 Prestations consécutives au décès admissibles Ce montant est compris dans celui de la case 26. Vous pourriez, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, l'exclure de votre revenu. Pour en savoir plus, consultez la ligne 13000 à canada.ca/renseignements-impot-fed.
- Case 37 Pertes en capital nettes sur les fonds réservés d'un assureur Inscrivez le montant des pertes en capital nettes pour la période 1 dans la case 58 et inscrivez le montant des pertes en capital nettes pour la période 2 dans la case 59. Si un montant est déclaré dans les cases 58 ou 59, veuillez consulter les instructions relatives à la case applicable.
- Case 38 Crédit d'impôt de la partie XII.2 Inscrivez ce montant à la ligne 45600 de votre déclaration.
- Cases 40, 41 et 43 Crédit d'impôt à l'investissement Inscrivez ces montants sur le formulaire T2038(IND), Crédit d'impôt à l'investissement (particuliers). Consultez la note fournie par la fiducie pour des renseignements sur le numéro de code.
- Case 42 Montant nécessitant un rajustement du prix de base Ce montant représente une distribution ou un remboursement de capital de la fiducie. Suivez les instructions dans l'espace réservé aux notes pour rajuster le prix de base à la fin de l'année d'imposition. Pour en savoir plus, lisez le feuillet de renseignements RC4169, Le traitement fiscal des fonds communs de placement pour les particuliers.
- Case 45 Autres crédits Pour Terre-Neuve-et-Labrador, inscrivez le montant faisant l'objet d'une remarque dans le formulaire T1129. Pour le Yukon, inscrivez ce montant dans le formulaire T1232.
- Case 46 Revenu de pension admissible pour l'acquisition d'une rente pour un mineur Ce montant est déjà compris à la case 26. Pour en savoir plus, lisez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.
- Case 47 Allocation de retraite admissible au transfert dans un RPA ou un REER Ce montant est déjà compris à la case 26. Pour en savoir plus, lisez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.
- Case 48 Montant admissible des dons de bienfaisance Selon le genre de don de bienfaisance, inscrivez ce montant à la ligne 33700, 33900, 34000 ou 34200 de l'annexe 9.
- Case 52 Gains en capital provenant de dispositions avant le 25 juin 2024 Soustraire le montant indiqué dans les cases 54 et 56 ainsi que toute réserve de gain en capital de la case 30 du montant indiqué dans la case 52. Inclure la différence à la ligne 17599 de l'annexe 3.
- Case 53 Gains en capital provenant de dispositions après le 24 juin 2024 Soustraire le montant indiqué dans les cases 55 et 57 du montant indiqué dans la case 53. Inclure la différence à la ligne 17600 de l'annexe 3.
- Case 54 Gains en capital admissibles pour déduction provenant de dispositions de BAPA avant le 25 juin 2024 Inclure ce montant dans le total indiqué à la ligne 10686 de l'annexe 3.
- Case 55 Gains en capital admissibles pour déduction provenant de dispositions de BAPA après le 24 juin 2024 Inclure ce montant dans le total indiqué à la ligne 11000 de l'annexe 3.
- Case 56 Gains en capital admissibles pour déduction provenant de dispositions de AAPE avant le 25 juin 2024 Inclure ce montant dans le total indiqué à la ligne 10684 de l'annexe 3.
- Case 57 Gains en capital admissibles pour déduction provenant de dispositions de AAPE après le 24 juin 2024 Inclure ce montant dans le total indiqué à la ligne 10700 de l'annexe 3.
- Case 58 Perte de fonds réservés d'assureur avant le 25 juin 2024 C'est le montant déclaré à la case 37 pour la période 1. Inclure ce montant à la ligne 17599 de l'annexe 3.
- Case 59 Perte de fonds réservés d'assureur après le 24 juin 2024 C'est le montant déclaré à la case 37 pour la période 2. Inclure ce montant à la ligne 17600 de l'annexe 3.
- Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

# Other information (see page 1)

- Box 22 Lump-sum pension income Include this amount on line 13000 of your return. This amount may be transferred to an RRSP or RPP. For more information, see Guide T4040, RRSPs and Other Registered Plans for Retirement.
- Box 24 Foreign business income Include this amount on line 13500 of your return and on line 43900 of Form T2209, Federal Foreign Tax Credits.
- Box 25 Foreign non-business income Include this amount on line 12100 of your return and on line 43300 of Form T2209.
- Box 31 Qualifying pension income Include this amount on line 11500 of your return. For more information, see line 31400 in the Federal Worksheet.
- Box 33 Foreign business income tax paid Include this amount on line 4 of Form T2209, Federal Foreign Tax Credits.
- Box 34 Foreign non-business income tax paid Include this amount on line 1 of Form T2209, Federal Foreign Tax Credits.
- **Box 35 Eligible death benefits –** This amount is included in box 26. You may be able to exclude up to \$10,000 from income. For details, see line 13000 at **canada.ca/fed-tax-information**.
- Box 37 Insurance segregated fund net capital losses Enter the amount of Period 1 net capital losses in box 58 and enter the amount of Period 2 net capital losses in box 59. If an amount is reported in box 58 or 59, refer to the instructions for the applicable box.
- Box 38 Part XII.2 tax credit Include this amount on line 45600 of your return.
- Boxes 40, 41 and 43 Investment tax credit Include these amounts on Form T2038(IND), Investment Tax Credit (Individuals). See the statement provided by the trust for information on the code number.
- Box 42 Amount resulting in cost base adjustment This amount represents a distribution or return of capital from the trust. Follow the instructions in the footnote area and adjust the cost base of the property at the end of the tax year. For more information, see Information Sheet RC4169, Tax Treatment of Mutual Funds for Individuals.
- Box 45 Other credits For Newfoundland and Labrador, include the footnoted amount on Form T1129. For Yukon, include that amount on Form T1232.
- Box 46 Pension income qualifying for an eligible annuity for a minor This amount is already included in box 26. For more information, see Guide T4040, RRSPs and Other Registered Plans for Retirement.
- **Box 47 Retiring allowance qualifying for transfer to an RPP or RRSP** This amount is already included in box 26. For more information, see Guide T4040, RRSPs and Other Registered Plans for Retirement.
- Box 48 Eligible amount of charitable donations Depending on the type of donation, include this amount on line 33700, 33900, 34000, or 34200 of Schedule 9.
- Box 52 Capital gains from dispositions before June 25, 2024 Subtract any amount in boxes 54 and 56 and any capital gain reserve in box 30 from the amount in box 52. Include the difference on line 17599 of Schedule 3.
- Box 53 Capital gains from dispositions after June 24, 2024 Subtract any amount in boxes 55 and 57 from the amount in box 53. Include the difference on line 17600 of Schedule 3.
- Box 54 Capital gains eligible for deduction from dispositions of QFFP before June 25, 2024 Include this amount in the total reported on line 10686 of Schedule 3.
- Box 55 Capital gains eligible for deduction from dispositions of QFFP after June 24, 2024 Include this amount in the total reported on line 11000 of Schedule 3.
- Box 56 Capital gains eligible for deduction from dispositions of QSBCS before June 25, 2024 Include this amount in the total reported on line 10684 of Schedule 3.
- Box 57 Capital gains eligible for deduction from dispositions of QSBCS after June 24, 2024 Include this amount in the total reported on line 10700 of Schedule 3.
- **Box 58 Insurance segregated fund loss before June 25, 2024** This is the Period 1 portion of the amount reported in box 37. Include this amount on line 17599 of Schedule 3.
- Box 59 Insurance segregated fund loss after June 24, 2024 This is the Period 2 portion of the amount reported in box 37. Include this amount on line 17600 of Schedule 3

See the privacy notice on your return.